



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Mars 2021**

COMMUNE
DE
PLAN-de-CUQUES
(Bouches du Rhône)

Conseillers en exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

Date convocation :
25 Mars 2021
Date affichage ordre du jour :
25 Mars 2021

21/031/DELIB.012

Objet :
**Communication du
rapport- annuel sur le
prix et la qualité du
service public de
prévention et de gestion
des déchets**

L'an deux mille vingt et un le **31 Mars 2021 à 18h00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le **25 Mars 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **eu égard à la crise sanitaire du COVID-19 à la maison de la jeunesse, Rue Georges Clémenceau à Plan-de-Cuques**, sous la présidence de **M. Laurent SIMON Maire**.

Étaient présents : Mmes MM : SIMON, CAVIN, BONANNO, PIRAS-LACROIX, NICHANIAN, TENAGLIA, DURAND, GERBAL, GARGUILO, GERMAIN, BECCARI, MILANI, CIARAMELLA, GIRAUD, MALLEGOL, LE MARTELLOT, ATTALI, PERRIN, JASSEM, CESSOU, KLEIN, FOLIOT, FARINA, CHATEL, VOGT, ARMAND, CIGNA, GIUDICELLI, SIMOND, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : -

Mme Mathilde CAVIN a été désigné(e) secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-17 ;
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Considérant que le Maire doit présenter au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers ;

Considérant que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique ;

Considérant que les objectifs atteints ont été les suivants :

• **Tonnage :**

Au total, sur le territoire Métropolitain, 1.199.422 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été pris en charge, soit 640kg/habitants/an. Sur l'ensemble de ces tonnages, 37 % partent en valorisation matière et organique, 31 % en valorisation énergétique et 32 % en enfouissement.

• **Répartition des tonnages pris en charge :**

- 58 % sont constitués d'ordures ménagères, soit 372,5 kg/hab/an,
- 7 % sont issus de la collecte sélective et séparative, soit 42 kg/hab/an,
- 30 % sont issus des collectes en déchetteries, soit 194 kg/hab/an,
- 5 % sont constitués des collectes des encombrants au porte à porte et d'autres apports divers et/ou issus des services techniques, soit 31,5 kg/hab/an.

• **Le coût complet global de la compétence sur le territoire de la Métropole :**

Il est de 196,00 € TTC/habitants/an ou de 308,00 € TTC/tonne/an.

Considérant que ce rapport a été approuvé par le Conseil Métropolitain lors de sa séance du 17 Décembre par délibération n° TCM 030-17/12/20 BM ;

Considérant qu'il convient à la Ville de le présenter au conseil municipal comme pour chaque commune membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- De prendre connaissance du rapport annuel de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'exercice 2019.
- De préciser que ce rapport sera mis à la disposition du public, qui en sera avisé par voie d'affiche en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

VOTE : UNANIMITÉ

Acte rendu exécutoire après
renvoi en Préfecture

Le **02 AVR. 2021**

et publication ou notification

Du **07 AVR. 2021**

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme en mairie le **31 Mars 2021**

Le Maire,


Laurent SIMON